



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 109/2025

A LA SOCIETE GROUTEMUS

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition de quelques matériels de maintenance pour la CNSSAP, pour un montant total hors taxe de dollars américains neuf mille huit cent vingt-sept (USD 9 827) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains soixante-huit, septante neuf centimes (USD 68,79), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 19/06/2025.

Directeur Administratif et Financier

Me. Claude KAYEMBE MDAYI

Directeur Général

Sceau de l'Etablissement

